

**DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS  
D'ANIMATIONS DANS LE CADRE DU PROJET LES MOMENTS SPORTS  
POUR L'ANN2E SCOLAIRE 2024/2025**

**DECISION N°2024/88**

**Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU la délibération N°2024-017 du 28 février 2024 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président, au point N°6 : « toute décision portant sur la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans » ;

CONSIDERANT la nécessité pour la CDC d'occuper des locaux mis à disposition par les communes du territoire en partenariat avec les associations locales souhaitant intégrer le projet Les Moments Sports ;

CONSIDERANT l'acceptation des communes de Loupiac, Paillet et Portets d'accueillir le projet Les Moments Sports les jeudis matins sauf vacances scolaires et les jours fériés pendant l'année scolaire 2024/2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer l'occupation et l'utilisation desdits locaux par une convention d'animation pour le projet Les Moments Sports

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** DE SIGNER les conventions d'animations intégrant l'utilisation de locaux communaux à compter du 14 novembre 2024 avec les communes de Loupiac, Paillet et Portets ainsi que les associations locales partenaires du projet au cours de l'année scolaire 2024/2025.

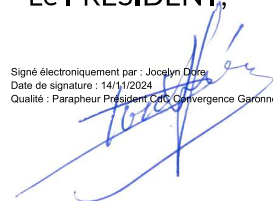
**ARTICLE 2 :** Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

*Le Président :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,  
Le PRÉSIDENT,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré  
Date de signature : 14/11/2024  
Qualité : Parapheur Président CDC Convergence Garonne



Jocelyn DORÉ



**MIS EN LIGNE LE :**

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le



ID : 033-200069581-20241114-DEC2024\_88-AR